



COMMUNE DE DURTAL
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2021

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle de l'Odysée, en session ordinaire, à huis-clos, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire

Convocation : 14 janvier 2021

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 20 Mmes E. BIGNON, A. BIGOT, M. DESMARRÉS, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, MC ORSINI, V. VIERON et MM. G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LÉBOUCHER, L. LÉBRUN, et S. OUVRARD

Absent excusé : 3 C. BOBET, C. VILLATTE et J. THIBAUT

Procuration : 2 J. THIBAUT donne procuration à P. FARION, C. BOBET donne procuration à D. LANDFRIED

Secrétaire de Séance : L. LÉBRUN

Affichage : 21 janvier 2021

SOMMAIRE

- I- Administration générale
 - 1. Modification du tableau des effectifs
 - 2. Création d'un comité consultatif PLUi

- II- Aménagement/Urbanisme
 - 3. Remise des voiries établies Vinci Autoroutes – Régularisation
 - 4. Acquisition parcelle ORTEC
 - 5. Création d'un site patrimonial remarquable – Demande à la CCALS

- III- Finances
 - 6. Tarifs 2021
 - 7. Annulation redevance d'occupation du domaine public et droit de place
 - 8. Annulation remboursement taxe foncière camping

- IV- Transition écologique
 - 9. Diagnostic d'un Espace naturel sensible – demande de subvention
 - 10. SIEML – Adhésion au service Mission Conseil en énergie

- V- Marché public
 - 11. Avenant au Marché de restauration de l'Eglise – avenant pour circonstances exceptionnelles
 - 12. Attribution des lots – Marché de travaux rue de Bellevue
 - 13. Attribution des lots – Marché de construction d'une halle de tennis
 - 14. Attribution des lots – Marché de VRD – Plateau sportif

2021-01-01 : Modification du tableau des effectifs :**Pour : 22**

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent relevant du grade de Rédacteur pour effectuer les missions de Chargé de Participation Citoyenne, suite à l'accroissement temporaire d'activité sur le projet de développement de la participation citoyenne au sein de la ville, d'une durée hebdomadaire de travail de 35/35ème, à compter du 1^{er} février 2021, pour une durée maximale de 12 mois,

Considérant la proposition du tableau des effectifs,
Après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessous à compter du 1^{er} février 2021 :

TABLEAU DES EFFECTIFS - POSTES PROPOSES AU CM DU 1^{er} FEVRIER 2021

EMPLOIS/GRADES	Catégorie	OUVERTS	POURVUS AU 01.06.2020	Dont Temps Non Complet	NON POURVUS
TOTAL		54	30		24
EMPLOIS PERMANENTS		50	29		17
TITULAIRES		47	29		18
Filière Administrative					
Attaché principal	A	0	0		0
Attaché	A	1	1		0
Emploi fonctionnel DGS	A	1	1		0
Rédacteur Principal 1^{re} classe	B	1	1		0
Rédacteur Principal 2^e classe	B	0	0		0
Rédacteur	B	0	0		0
Echelle C 3 - Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe	C	0	0		0
Echelle C 2 - Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe	C	0	0		0
Echelle C 1 - Adjoint administratif territorial	C	4	4		0

Filière technique					
Ingénieur Principal	A	1	0		1
Ingénieur	A	1	1		1
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	0	0		0
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	1	0		1
Technicien Territorial	B	1	1		0
Agent de maîtrise (échelle spéciale)	C	1	1		0
Echelle C 3 - Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4	4		0
Echelle C 2 - Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	14	5	1 = 21,02	9
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	14	8	1 = 21,63	6
				1 = 22,90	
				1 = 15,00	
				1 = 28,06	
				1 = 21,30	

Filière Sanitaire et Social					
Echelle C 2 - agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4	3	1 = 28,00	1
				1 = 33,38	
				1 = 33,00	
NON TITULAIRES PERMANENTS		4	1		4
Rédacteur-Chargé de participation citoyenne	B	1	1		0
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	3	0		3
Non Permanents		4	2		2
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	1	0		1
Echelle C 1 - Adjoint administratif territorial	C	2	1		1
Echelle C 1 – Adjoint d'animation territorial	C	1	1		0

2021-01-02 : Création d'un comité consultatif « Plan local d'Urbanisme intercommunal »

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant l'article L2143-2 qui dispose que le Conseil municipal peut décider de la création de « Comités Consultatifs » en vue d'examiner une question particulière, en associant des personnes extérieures qualifiées ou directement concernées ;

Que ces comités consultatifs sont destinés à permettre la participation de personnes intéressées à la vie locale ;

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un Comité consultatif « Plan local d'Urbanisme intercommunal » ;
- DESIGNER 6 élus comme suit : S. Ouvrard, S. Malbeau, A. Jouis, M. Desmarres, A. Iran, G. Chouette
- DESIGNER G. Chouette pour présider ce comité ;
- DECIDE d'y associer 4 personnes extérieures comme suit : A. Heim de Balzac, M. Belisson, Mme D. Barbier, G. Beauté
- FIXE la composition du comité pour la durée du mandat en cours.

2021-01-03 : Remise des voiries rétablies Autoroutes du Sud de la France - Régularisation :

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de construction de l'autoroute A 11, des portions de voirie ont été rétablies et créées pour assurer la desserte locale des propriétés riveraines,

Qu'aucun procès-verbal de remise n'a été retrouvé pour deux portions à caractère communal, dénommées « Chemin rural de Guinevert et « voie communale n°4 »,

Qu'il convient de régulariser la situation, par la conclusion d'une convention de remise,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de remise de voirie rétablie « Chemin rural de Guinevert et « voie communale n°4 », entre la commune de Durtal et la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF)
- AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

2021-01-04 : Acquisition parcelle SCI ORTEC IMMOBILIERE :

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Durtal a procédé à la création d'une voie dans la ZA Pont-Rame, au niveau du rond-point de la rue Denis Papin ;

Que l'emprise du terrain communal n'étant pas assez large, et avec l'accord du propriétaire, la voie déborde sur la parcelle voisine, sur une largeur d'environ 2 mètres ;

Qu'il convient de régulariser la situation en procédant à la cession de la bande de terrain, au bénéfice de la commune,

Que ce terrain situé sur une parcelle nouvellement cadastrée E n°989, d'une superficie d'environ 125 m², situé en zone Uyb appartenant à la SCI ORTEC IMMOBILIERE, est cédé au prix d'un euro (1 €) ;

Après en avoir délibéré,

- DONNE son accord à l'acquisition par la commune de ce terrain, au prix d'un euro (1 €) ;
- DIT que les frais notariés seront pris en charge par la commune ;
- AUTORISE M. le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment à son acquisition.

2021-01-05 : Création d'un « Site Patrimonial Remarquable » :

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal pilotée par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Maine-et-Loire propose de créer sur la commune de Durtal un « Site Patrimonial Remarquable »,

Que ce document a pour objectif d'adapter très finement la protection du patrimoine urbain et paysager, dans un périmètre fixé par les collectivités et validé par l'État,

Qu'il apporte une simplification en remplaçant les divers dispositifs de protection existants par un seul ; qu'il simplifie également le régime des travaux aux abords des monuments historiques et au sein des sites patrimoniaux remarquables ; qu'il clarifie la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales et favorise l'attraction des territoires,

Après en avoir délibéré,

- SOUHAITE engager une étude préalable pour définir un périmètre sur la base d'un diagnostic ;
- DEMANDE à la CCALS et son Président de bien vouloir engager cette démarche.

2021-01-06 : Tarifs 2021

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant le contexte pandémique actuel,

Après en avoir délibéré,

➤ DECIDE de ne pas apporter de modifications aux tarifs généraux, tels qu'ils sont prévus dans le tableau ci-contre.

	Tarifs 2021
CIMETIERE	
Concession 30 ans – l'emplacement de 2 m ²	194,00
Concession 15 ans – l'emplacement de 2 m ²	105,00
Concession Enfants jusqu'à 5 ans (trentenaire)	105,00
Columbarium durée : 15 ans	642,00
Columbarium durée : 30 ans	1 070,00
Jardin du souvenir, plaque de nom, durée 15 ans	52,00
Cavurne durée : 15 ans	310,00
Cavurne durée : 30 ans	520,00
Caveaux deux places	1 179,00
MARCHE HEBDOMADAIRE	
Par jour et ml - abonnés trimestriels	0,50
Par jour et ml - occasionnels	0,90
Perception minimale par installation et par jour - abonnés	1,00
Perception minimale par installation et par jour -occasionnels	1,80
Petits cirques, manèges - week-end	38,00
Gros camions (style OUTIROR) - par jour	86,00
Redevance électricité pour abonnés	22,50/ trimestre
Redevance électricité pour non abonnés	3,40 / jour
PHOTOCOPIE - La photocopie (recto, A4, noir et blanc	
	0,20

SALLE DE L'ODYSSEE					
	DURTAL		EXTERIEUR		PROFESSIONNEL Comité d'ent., banques....
	Par jour	Forfait deux jours	Par jour	Forfait deux jours	Par jour
ARRHES Versées à la réservation (Chèque séparé)	55 €		105 €		155 €
LES DEUX SALLES *	605 €	905 €	755 €	1130€	905 €
Caution versée à la réservation	1 350€		1 350 €		1 355 €
GRANDE SALLE * (bas – 430 m2)	455 €	680 €	555 €	830 €	905 €
Caution versée à la réservation	1 000 €		1 000 €		1 000 €
PETITE SALLE (haut – 140 m2)	155 €	230€	205 €	305 €	255 €
Caution versée à la réservation	355 €		355 €		355 €

GRADINS Avancés : Oui /Non	105 €		105 €		105 €
ESPACE TRAITEUR * Uniquement pour les deux salles ou la grande salle	85 €	125 €	85 €	125 €	85 €

Préparation des salles la veille de la réservation, à partir de 17 h	Les deux salles	Grande salle	Petite salle
	Gratuit	Gratuit	Gratuit

BORNE CAMPING CAR	2,00
- Location nacelle - demi-journée - sans chauffeur	100,00
- Location nacelle - Journée - sans chauffeur	180,00

2021-01-07 : Annulation redevance d'occupation du domaine public et droit de place :

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant la situation pandémique actuelle ;

Après en avoir délibéré,

- ANNULE la redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses pour l'année 2021 ;
- ANNULE le droit de place pour le marché hebdomadaire pour l'année 2021.

2021-01-08 : Annulation remboursement taxe foncière camping

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant la situation pandémique actuelle ;

Après en avoir délibéré,

- ANNULE le remboursement de la taxe foncière du camping Les Portes de l'Anjou pour l'année 2020.

2021-01-09 : Diagnostic d'un Espace Naturel Sensible – Demande de subvention

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant que le Département de Maine-et-Loire a mis en place une politique de préservation et de restauration d'espaces naturels qu'il considère comme sensible, en ce qu'ils constituent de remarquables richesses naturelles,

Que parmi les espaces naturels sensibles répertoriés, la forêt de Chambiers, qui appartient à la commune depuis 1986, est un milieu naturel boisé à préserver,

A ce titre, il serait intéressant de procéder à un diagnostic de la faune et de la flore, de façon à mieux le protéger, mieux le connaître et le faire connaître, par une entreprise ou une association spécialisées.

Que cette consultation aura pour objet l'élaboration d'un plan d'action portant sur le site. La réalisation de ce document comprendrait deux phases distinctes :

- Phase 1 - diagnostic écologique qui sera annexé directement au futur plan d'aménagement forestier de l'ONF
- Phase 2 - plan de gestion décliné en fiches actions et délivré directement à la commune

Il s'agira de synthétiser et de compléter les connaissances sur le site et d'en faire ressortir les enjeux de sorte que ces éléments puissent participer à la réflexion sur la future révision du Plan d'aménagement forestier (PAF) mené par l'ONF,

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du Dispositif d'intervention en faveur des espaces naturels sensibles de l'Anjou « Plan Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2017-2021 », Règlement des sites et espèces.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Maire ou un adjoint à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

2021-01-10 : SIEML – Adhésion au service Mission Conseil en énergie

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Considérant que le Syndicat intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire a mis en place une mission de Conseil en énergie ;

Qu'un conseiller en Energie sera notamment chargé d'élaborer une stratégie globale d'intervention sur la patrimoine de la commune : réaliser un inventaire du patrimoine permettant de réaliser un bilan énergétique personnalisé, suivre les consommations et dépenses énergétiques, élaborer un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, etc.

Que le coût de ce service représente une enveloppe de 0,50 centimes par habitant par an, soit pour la commune une somme de 1 729,50 € par an

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de Conseil en énergie ;
- DESIGNNE J. DEHONDT, Adjoint en charge de la transition écologique, élu référant.

2021-01-11 : Avenant au marché de restauration de l'église – avenant pour circonstances exceptionnelles

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Vu le code de la Commande public et notamment son article R2194-5,

Vu le devis complémentaire de l'entreprise Ritouet pour un montant de 4 379,84 €,

Considérant que dans le cadre du marché Travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame, et suite à l'installation des échafaudages permettant un accès et une inspection plus précise des ouvrages, notamment sur la couverture de l'église, il a été constaté des anomalies qui n'ont pas pu être décelées lors du diagnostic initial du projet, que ces travaux n'ont pas été prévu dans le Dossier de Consultation des Entreprises,

Considérant que des infiltrations d'eau ont, par le temps, désagrégé les diverses pièces de charpente et de couverture constituant la toiture de l'église, que des éléments de zinguerie sont également érodés,

Considérant que les infiltrations d'eau étant le facteur principal des désordres sur des édifices tel que l'église, il serait nécessaire et urgent de pouvoir y remédier en donnant une suite favorable au devis de travaux supplémentaires proposé par le couvreur et validé par l'architecte,

Que cette prestation complémentaire se justifie par le fait que tant la commune que l'architecte ne pouvaient se rendre compte du bon état de l'ouvrage, avant de pouvoir y accéder directement par un échafaudage,

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis complémentaire de l'entreprise Ritouet ;
- DIT que ce devis fera l'objet d'un avenant complémentaire au marché de travaux de restauration de l'Eglise au titre des circonstances imprévues pour l'acheteur dilligent,
- DONNE délégation à M. le Maire pour signer l'avenant.

2021-01-12 : Attribution des lots – Marché de travaux rue de Bellevue

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Vu le code de la Commande publique,

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales rue de Beausite et de Bellevue, et des travaux de voirie rue de Bellevue,

Que les travaux consistent à poser un collecteur d'eaux pluviales sous la voirie de la rue de Beausite et la rue de Bellevue, et font l'objet du Lot 1,

Que les travaux de voirie concernent la construction d'un quai d'arrêt de bus devant le collège en tranche ferme et la réfection de la rue de Bellevue entre la rue de Beausite et l'impasse de la Piscine en tranche conditionnelle, et font l'objet du Lot 2,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le maire ou un adjoint à signer les marchés publics suivants pour :

Lot 1 : Eaux pluviales : Entreprise : JUGE CAMILLE

Montant du marché : 99 640,95 € HT

Lot 2 : Voirie : Entreprise : EIFFAGE

Montant du marché : 191 968,35 € HT

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2021-01-13 : Attribution des lots – Marché de construction d'une halle de tennis :

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Vu le code de la Commande publique,

Considérant que la commune porte un projet de création d'une halle de tennis, de réhabilitation d'une ancienne halle de tennis en boulodrome, de création de vestiaires et d'aménagement d'un espace Jeune dans une ancienne bibliothèque,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les marchés publics suivants pour :

Lot 1 : VRD Terrassements	Entreprise : COLAS	Montant du marché : 96 699,00 € HT
Lot 2 : Gros œuvre	Entreprise : SOMBAT	Montant du marché : 103 100,00 € HT
Lot 3 : Charpente Bois Ossature Bois	Entreprise : ERDRALU	Montant du marché : 187 067,13 € HT
Lot 4 : Hall de tennis et structure club house	Entreprise : MATHIS	Montant du marché : 912 679,00 € HT
Lot 5 : Etanchéité couverture bac acier	Entreprise : MATHIS	Montant du marché : 171 949,00 € HT
Lot 6 : Menuiseries extérieures	Entreprise : ERDRALU	Montant du marché : 62 368,78 € HT
Lot 7 : Menuiseries intérieures	Entreprise : SUBILEAU	Montant du marché : 47 241,12 € HT
Lot 8 : Cloisons sèches, doublage, plafond	Entreprise : CHASLE	Montant du marché : 14 206,89 € HT
Lot 9 : Faux plafonds	Entreprise : QUALIPLAQUE	Montant du marché : 6 600,00 € HT
Lot 10 : Carrelage, faïences	Entreprise : GUILLOT	Montant du marché : 39 544,95 € HT
Lot 11 : Chauffage ventilation plomberie	Entreprise : IMTS TOUZOT	Montant du marché : 94 454,07 € HT
Lot 12 : Electricité courants forts et faibles	Entreprise : SAPLEC	Montant du marché : 95 750,67 € HT
Lot 13 : Peinture finitions	Entreprise : GOUIN	Montant du marché : 32 196,61 € HT
Lot 14 : Sols sportifs – équipements sportifs	Entreprise : PIGEON	Montant du marché : 75 169,56 € HT

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2021-01-14 : Attribution des lots – Marché de VRD – Plateau sportif

Pour : 22

Le Conseil municipal,

Vu le code de la Commande publique,

Considérant que dans le cadre du Programme de travaux lié au Plateau sportif, et notamment la construction d'une halle de tennis, des travaux de VRD (voiries, réseaux divers) sont nécessaires ;

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les marchés publics suivants pour :

Lot 1 : VRD :	Entreprise : COLAS	Montant du marché : 188 735,55 € HT
Lot 3 : Serrurerie :	Entreprise : TECHNIFENCE	Montant du marché : 40 186,00 € HT

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Maire, Pascal FARION

Sans autre question, la séance est levée à 21h35

Pour extrait certifié conforme, affiché le 21 janvier 2021